

## Savez-vous gérer les zoonoses dans votre pratique quotidienne ?

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Dates de la formation :**  
Contacter votre DDecPP

**Durée :**  
½ journée

**Lieu :**  
Le lieu est fixé par la DDecPP ou la DRAAF

**Public cible :**  
Vétérinaires sanitaires dans le cadre du programme de formation continue, lié à leur habilitation sanitaire.

**Taille du public :**  
Objectif : entre 12 et 20 vétérinaires sanitaires

**Intervenants / Formateurs :**  
La formation est animée par un binôme de deux formateurs :  
- un représentant de l'administration,  
- un vétérinaire sanitaire privé.

**Responsables pédagogiques :**  
Valérie GUIRAL-TREUIL, ENSV-FVI  
Katarina HO VAN BA, ENSV-FVI  
Xavier GOURAUD, SNGTV

**Modalités d'inscription :**  
Relèvent de la DDecPP, DRAAF ou OVVT

**Attestation remise en fin d'évaluation :**  
Contacter votre DDecPP

**Tarifs :**  
Prise en charge par les DRAAF selon l'instruction technique DGAL/SDSBEA/2023-602 du 22 septembre 2023

**Nombre de crédits ECTS accordé :**  
0,15

**Accessibilité :**  
Formation généralement accessible pour les personnes à mobilité réduite. Contacter la DDecPP du lieu de la formation pour toute information complémentaire

### CONTEXTE

Les zoonoses, maladies infectieuses ou parasitaires, naturellement transmissibles entre l'Homme et l'animal constituent toujours une menace sanitaire majeure pour l'Homme (60 % des 1 400 agents pathogènes pour l'Homme sont d'origine animale et 75 % des maladies animales émergentes peuvent se transmettre à l'Homme selon l'OIE, Organisation mondiale de la santé animale).

Malgré des progrès scientifiques et techniques majeurs dans la prévention et le contrôle des maladies animales (animaux de rente et de compagnie), la protection du vétérinaire et de l'éleveur reste un enjeu important étant donné l'impact des zoonoses pour cette catégorie de population particulièrement exposée.

Ce module :

- Ne concerne pas les zoonoses de transmission indirecte ou vectorielle ;
- Concerne certaines zoonoses uniquement et la conduite à tenir, notamment pour la protection des professionnels, des particuliers et des consommateurs.

Il ne s'agit pas de réactualiser les connaissances des VS pour toutes les zoonoses mais de préciser le rôle du VS dans la prévention des zoonoses.

### LA FORMATION

#### Objectif général :

Renforcer le rôle des vétérinaires praticiens en matière de prévention des risques zoonotiques en santé publique vétérinaire.

#### Objectifs pédagogiques :

Analyser et prévenir les principaux risques zoonotiques et formuler des conseils pour les réduire en consultation vétérinaire, dans un élevage de ruminants (et en aviculture), et en production de denrées alimentaires.

#### Contenu :

La séquence de formation est organisée en 3 parties et une introduction (contexte réglementaire et enjeux) :

- Prévention des zoonoses en consultation vétérinaire,
- Prévention des zoonoses dans un élevage de ruminants,
- Prévention des zoonoses en production de denrées alimentaires.

#### Documents complémentaires :

- Fiches zoonoses du Ministère de l'agriculture (destinées spécifiquement aux vétérinaires) : <http://agriculture.gouv.fr/fiches-zoonoses> et <http://agriculture.gouv.fr/les-zoonoses-ces-maladies-transmissibles-entre-lhomme-et-lanimal>
- Haddad N. et al. Les zoonoses infectieuses, Polycopié des Unités de maladies contagieuses des Ecoles vétérinaires françaises, Merial (Lyon), juin 2017, 211p : <http://eve.vet-alfort.fr/course/view.php?id=280>
- Zoonoses et animaux d'élevage (cahiers du CIV) : <http://www.civ-viande.org/wp-content/uploads/2016/05/CIV-Zoonoses-VF.pdf>

#### Méthodes pédagogiques :

Exposés, témoignages, travaux dirigés, échanges entre les participants sur les pratiques.

#### Prérequis :

Aucun

#### Niveau de la formation :

Dispositif de formation permettant la mise à jour des connaissances théoriques et pratiques des vétérinaires sanitaires, avec un objectif de maintien et de développement des compétences pour les interventions menées dans le cadre de l'exercice de l'habilitation sanitaire, y compris pour le concours à l'exécution de missions de police sanitaire. Arrêté du 16 mars 2007 relatif aux obligations en matière de formation continue nécessaire à l'exercice des missions du vétérinaire sanitaire